

CODEI

Formation Emploi

OBJET	Dans le domaine de l'emploi, consultée sur : <ul style="list-style-type: none">- Accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (TH)- Apprentissage
MISSION	Délivrer un avis sur : <ul style="list-style-type: none">- L'agrément des accords TH- Dérogation au plafond du nombre d'apprenti
COMPOSITION	<ul style="list-style-type: none">- Etat (DDETS, Direction régionale des Finances Publiques)- Organisations professionnelles d'employeurs- Organisations syndicales de salariés- Personnes extérieures
FREQUENCE DES REUNION	3 réunions maximum au premier semestre concernant la CODEI TH en présentiel et/ou en visio CODEI apprentissage : saisine uniquement par mail pas de réunion.

Votre contact

Bruno VERNEY

MEDEF Lyon-Rhône

60 av Jean Mermoz - 69384 Lyon Cedex 08

Tél. : 04 78 77 07 05 // E-mail : bruno.verney@medeflyonrhone.com